

Compte Rendu Conseil municipal du 13 avril 2021 à 19 h 00

Date de Convocation : 24 mars 2021

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, MUREZ Steeve, CANDELIER Julien, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, GELDHOFF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents excusés : VOORSPOELS Didier, CHŒUR Valérie, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 19 h 00 avec 12 membres présents

Madame le Maire demande si tous les membres sont d'accord avec le compte rendu de la réunion précédente. Le Conseil Municipal approuve la rédaction du compte rendu.

DELIBERATION 2021 04 01 : DEMANDE DE SUBVENTION : Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Programmation 2021 – Création de terrains de pétanque et réfection des équipements sportifs.

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la Commune est éligible à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Programmation 2021.

Elle propose de solliciter cette aide pour la Création de terrains de pétanque et réfection des équipements sportifs ;

Les dépenses subventionnables au titre de l'ADVB s'élèvent à 28 500,00 € H.T (coût total de l'opération).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération susvisée,
- Demande que ces travaux soient retenus au programme 2021, pour bénéficier d'une subvention de 50 % du montant Hors Taxes, au titre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs (ADVB),
- Approuve le Plan de financement annexé à la présente délibération,
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Création de terrains de pétanque et réfection des équipements sportifs

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	H.T
Acquisition foncières		ADVB Programmation 2021	14 250,00
Travaux aménagements	28 500,00	FCTVA (16,404 %)	5 610,00
TVA 20 %	5 700,00	Autofinancement Fds concours CAPH (50 %) Commune (50 %)	14 340,00
MONTANT TTC	34 200,00	Total recettes	34 200,00

DELIBERATION 2021 04 02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS (AAT) LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES.

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la Commune est éligible à l'Aide à l'aménagement des trottoirs (AAT) le long des routes départementales.

Elle propose de solliciter cette aide pour Créer un cheminement piétons le long de la Route Départementale 148 pour permettre l'accès au nouveau cimetière route de Wavrechain.

Le coût prévisionnel du des travaux est de 93 385,00 € H.T.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- o Adopte l'opération susvisée,
- o Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide à l'aménagement des trottoirs Programmation 2021,
- o Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

DELIBERATION 2021 04 03 : SUBVENTION 2021.

En raison du COVID, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas attribuer de subvention aux Associations pour 2021.

Seule une subvention est attribuée et inscrite au Budget primitif 2021, à savoir :

- Association des Papillons Blancs de Denain 100 €

DELIBERATION 2021 04 04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote, décide à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux suivants, à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 34,04 % (commune 14,75 % et Département 19,29)
- Taxe foncière non bâti : 44,75 %

DELIBERATION 2021 04 05 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la commission de finances du 7 avril 2021, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 466 973,82 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 361 853,00 €

DELIBERATION 2021 04 06 : AMENDES DE POLICE - REPARTITION 2020.

Madame le maire fait savoir à l'assemblée que les conditions d'octroi pour bénéficier de la répartition 2020 des amendes de police sont connues. Les demandes sont à présenter avant le 31 mai 2021.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier au titre de l'AXE 1, pour l'aménagement d'un chemin piétonnier vers le cimetière le long de la RD 148. Le montant des travaux est estimé à 89 785,00 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier de la répartition des amendes de police 2020 pour : **Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 148 vers le cimetière, soit 50 % de subvention plafonnée à 30 000 €.**

DELIBERATION 2021 04 07 : DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA REGION AU TITRE DU FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES.

Madame le maire fait savoir à l'assemblée que la commune peut demander à la Région un financement au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour l'aménagement d'un chemin piétonnier vers le cimetière le long de la RD 148. Le montant total de l'opération est estimé à 93 385,00 € H.T. (Travaux et maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier du financement de la Région Hauts-de-France au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, soit 30 % du total de l'opération H.T. soit 93 385,00 € H.T

DELIBERATION 2021 04 08 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION 2021.

Madame le maire fait savoir à l'assemblée que la commune peut demander au Département du Nord un financement au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en Agglomération 2021 pour les travaux d'aménagement de sécurité.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour Les aménagements de sécurité sur les RD en agglomération. Le montant total de l'opération est estimé à 50 235 € H.T (Travaux et maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier du financement du Département au titre du dispositif d'Aide à la sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021, soit 75 % des travaux plafonné à 25 000 €.

DIVERS :

Le conseil municipal entame une conversation sur les autorisations d'urbanisme. En particulier la vérification des travaux réalisés par les demandeurs. MM.CANDELIER Julien et DESSERTY Gérard propose à Madame le Maire de faire les vérifications, chez les particuliers, après l'achèvement des travaux.

Fin de la réunion à 21 H 00